



SOCIETE COMMERCIALE

MISE EN ACTIVITE D'UNE SOCIETE

Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

CREATION DU FONDS :

AUCUNES PIECES A FOURNIR

PRISE DU FONDS EN LOCATION-GERANCE

Copie du contrat de location-gérance signé

Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de location-gérance ou attestation de sa parution

ACHAT DU FONDS

Acte de cession du fonds signé : copie authentique ou acte de cession sous seing privé (si l'acte est signé sous seing privé, il doit faire mention de l'enregistrement auprès des services fiscaux)

Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de cession du fonds de commerce ou attestation de sa parution

AUTRES ORIGINES : contacter votre CFE

En cas d'activité réglementée :

Copie lisible de la licence si débit de boissons à consommer sur place (**document mairie**)

Copie attestation d'inscription provisoire sur le Registre des Transporteurs délivrée par la DREAL (Cité Administrative d'Etat, 165 rue Garibaldi, 69006 LYON, Tél : 04.78.62.50.50)

Copie de la déclaration d'existence pour métaux précieux provisoire (or, argent, platine) délivrée par le Bureau de la Garantie (41 av de Condorcet, BP 72145,69 603 Villeurbanne Cedex, tél : 04.72.82.12.44)

Autre : contacter votre CFE

COUT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse
d'un montant de :

Avec siège social dans le ressort :

178.08 € si l'origine du fonds est une création
(ou 65.04 € si société à associé unique dont l'associé unique est le dirigeant de la société)

64.77 € si l'origine du fonds est un achat/apport

180.77 € si l'origine du fonds est une location-gérance/gérance-mandat
(ou 67.86 € si société à associé unique dont l'associé unique est le dirigeant de la société)

Avec siège social hors ressort :

219.02 € si l'origine du fonds est une création
(ou 103.02 € si société à associé unique dont l'associé unique est le dirigeant de la société)

105.71 € si l'origine du fonds est un achat (tarif 2020 à confirmer)

221.71 € si l'origine du fonds est une location-gérance
(ou 105.71 € si société à associé unique dont l'associé unique est le dirigeant de la société)

Pour toutes autres origines : contacter votre CFE.

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)